

## REUNION DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice.

Absent : DÉSIÉ Maxime ; DUFOUR Cédric

Procurations : /

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 29/01/2019.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. BARDET Bruno devient président de séance. Il présente le compte administratif 2018 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte, par 6 voix « Pour », et 0 « Contre », de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	126 266.65	-	126 266.65
Recettes	135 742.09	-	135 742 .09
Résultat	+ 9 475.44	-	+ 9 475.44
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	13 235.43		13 235.43
Recettes	223.75	-	223.75
Résultat	- 13 011.68		- 13 011.68
<b>RESULTAT</b>	<b>- 3 536.24</b>		<b>- 3 536.24</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2. COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 de la Trésorerie d'Amiens ;

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie d'Amiens , accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que la Trésorerie d'Amiens a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la Trésorerie d'Amiens, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018 ;

Constatant que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2018	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	36 233.39	-	9 475.44	45 708.83		34 265.48	45 708.83
INVESTISSEMENT	1 568.33		- 13 011.68	- 11 443.35	/	- 11 443.35	- 11 443.35
					/		
<b>TOTAL</b>	<b>37 801.72</b>	<b>-</b>	<b>- 3 536.24</b>	<b>34 265.48</b>	<b>/</b>	<b>- 11 443.35</b>	<b>34 265.48</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 6 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter au Budget 2019, la somme de 45 708.33 € à la section de fonctionnement (c/002)

### **4. BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 mis au point par la Commission des Finances. Le bilan global se présente selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	179 904.48 €	179 904.48 €
INVESTISSEMENT	78 862.59 €	78 862.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>258 767.07 €</b>	<b>258 767.07 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2019 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture pour visa, puis à la Perception en tant que document budgétaire.

## **5. TAUX DES 3 TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire présente les propositions que la Commission des Finances a mises au point lors de sa dernière réunion :

<b>Libellés</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation .....	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti .....	19,50 %
Taxe sur le foncier non bâti .....	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2019, taux identiques à l'année précédente.

## **6. FETE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le forain Monsieur TOUTTAIN, sera présent 2 jours lors de la fête du village les 23 et 24 juin prochain.

Monsieur le Maire propose d'allouer à Monsieur TOUTTAIN une subvention de 350.00 euros et précise que cette somme est identique à l'année dernière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la contribution de la commune à la venue de Monsieur TOUTTAIN ;

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

• *Projet éolien* : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la SAS Ferme Eolienne de Grattepanche a été déposé en Préfecture le 28 mars 2019.

• *Projet d'école* : Monsieur le Maire transmet aux conseillers les remerciements de Madame BLOC Directrice et enseignante pour la réactivité et le financement nécessaires à la réalisation des plantations dans le cadre de la journée Internationale de la forêt sur une parcelle communale. Il remercie Monsieur Régis SOMMERMONT pour le nettoyage de la parcelle et l'arrosage des arbustes. Il félicite le conseil municipal pour son enthousiasme émis en faveur de ce projet et confirmé par celui des enfants sous le charme de cette opération.

• *Rue de Saint-Sauflieu* : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu synthétique de la réunion du 19 Mars avec l'ensemble des intervenants. Le cabinet Métris doit envoyer le plan d'alignement en mairie et au service de l'urbanisme d'Amiens Métropole. Monsieur le Maire contactera ensuite les riverains impactés par ce plan afin de leur proposer une autorisation anticipée pour le démarrage des travaux. La Fédération d'Electricité se concertera avec Orange pour le passage des fourreaux pour la fibre. Enedis va étudier la jonction du futur terrain constructible du chemin du stade en électricité, notamment la nécessité éventuelle d'ajouter un nouveau poste.

Le service de l'eau sera contacté par le Maire pour s'entretenir sur les devis proposés.

Compte tenu de ces éléments, la FDE précise qu'elle ne devrait pouvoir intervenir que courant septembre, repoussant ainsi les travaux de voirie au premier trimestre 2020.

Monsieur le Maire s'engage à mettre tout en œuvre pour accélérer le processus mais il compte surtout sur la réception dans les meilleurs délais du plan d'alignement qui tarde à arriver malgré plusieurs relances.

• *Hommage à Francis GOURGUECHON* : La date de livraison de la stèle a été fixée au cours de la première quinzaine de juin. Les membres du conseil ont choisi le dimanche de la fête de l'école soit le 23 juin 2019 pour la cérémonie. Mesdames ROGER Betty, SAINT-SOLIEUX Béatrice et DUBOILE Caroline se portent volontaires pour élaborer le déroulement de cette manifestation.

• *Monument aux Morts* : Afin de solutionner le problème lié à une mauvaise cohabitation entre le fleurissement et les canards, la commission travaux avait envisagé de réaliser un pavage devant le monument. Des devis avaient été demandés. Récemment, la Région a décidé de lancer un plan pour l'entretien des monuments dont on attend les modalités pour bénéficier d'une subvention.

• *Utilisation de la salle des fêtes* : Le rapport de l'étude de l'impact sonore a été rendu le 25 janvier 2019. Malgré plusieurs relances, aucune décision n'est parvenue à ce jour en mairie, ni de l'Agence Régionale de Santé, ni de la Préfecture. Afin de répondre aux attentes des habitants, l'assemblée décide de remettre en location la salle des fêtes. Bien que quelques aménagements doivent être concrétisés, ce rapport n'est pas des plus défavorables.

• *Eglise* : Monsieur le Maire sollicite l'ASPEG pour le traitement et la réparation des bancs.

• *Elections Européennes* : Les membres du conseil ont complété le tableau du bureau de vote qui sera ouvert le 26 mai de 8h à 18h.

• *Epreuve cycliste* : Le prix de Rumigny aura lieu le 28 avril 2019 contrairement aux années antérieures, les routes reliant la commune à Rumigny et à Sains en Amiénois seront interdites à la circulation durant l'épreuve.

• *Tarif de l'eau* : Monsieur Régis SOMMERMONT s'étonne de l'augmentation du prix de l'eau alors qu'on sollicite la mise en conformité des installations. Il s'interroge comme de nombreuses personnes sur le sérieux du contrôle dernièrement effectué, de multiples erreurs étant constatées dans les rapports.

Les Membres du Conseil Municipal